

REPUBLIQUE FRANCAISE Canton de Pontoise

Département du Val d'Oise NEUILLY EN VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2021-12

OBJET: Délibération opposition transfert PLUI

Madame le maire propose aux membres du Conseil de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avant le 1er juillet 2021 ;

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 proroge l'état d'urgence sanitaire. L'article 7 de ce texte a pour objet le report du transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité, qui devait intervenir le 1^{er} janvier 2021 en l'absence d'opposition d'une minorité de communes. Le législateur a souhaité accorder un délai supplémentaire (de 6 mois) aux élus, compte tenu de la mise en place tardive des conseils municipaux due à l'épidémie de covid-19.

Pour rappel, notre communauté de communes n'est pas encore compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu des cartes communales. Nous devons donc voir transférer cette compétence de plein droit, en application de la loi ALUR du 24 mars 2014, sauf opposition d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

L'article 7 de la loi prorogeant l'été d'urgence sanitaire fixe une nouvelle échéance pour ce transfert, le 1^{er} juillet 2021 (il s'agit d'une date fixe). Les communes membres de l'intercommunalité peuvent toutefois décider de s'y opposer en prenant une délibération en ce sens dans les 3 mois précédent cette date, c'est-à-dire entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021, étant précisé que la délibération doit parvenir à la préfecture au plus tard à cette dernière date.

Les communes qui ont déjà délibéré pour éviter le transfert du 1^{er} janvier 2021 sont invitées à renouveler leur décision dans le délai imparti. Si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'oppose au transfert de compétence, celui-ci n'aura pas lieu (L. n° 2014-366, 24 mars 2014, art.136 II, al.2).

Pour copie certifiée conforme

Publiée le :

Transmis au contrôle de légalité le : 7 JUIN 2021

Fait et délibéré le 1 4 JUIN 2021

Le Maire Daisy DES

Nombre de conseillers

-En exercice: 11 -Présents : 10

-Votants: 16
-Absents: 1